



GUIDE PRATIQUE DE LA BALADODIFFUSION

Langues vivantes

SOMMAIRE

- ▶▶ 5 PRÉFACE
- ▶▶ 7 INTRODUCTION
- ▶▶ 11 AVANT DE SE LANCER
- ▶▶ 15 LES USAGES PÉDAGOGIQUES
- ▶▶ 21 L'ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRE
- ▶▶ 27 LES RESSOURCES NUMÉRIQUES
- ▶▶ 31 LES QUESTIONS JURIDIQUES
- ▶▶ 37 LES ASPECTS ADMINISTRATIFS
- ▶▶ 41 GLOSSAIRE
- ▶▶ 45 INDEX

PRÉFACE

L'usage des technologies numériques doit faire aujourd'hui partie intégrante de l'enseignement des langues vivantes; il contribue en effet au renforcement et à l'enrichissement de la pratique orale de l'élève et lui permet d'accéder aisément à des contenus authentiques.

Ces dernières années, de nombreuses expériences menées dans ce domaine ont ainsi prouvé que la diffusion par baladeur favorisait l'exposition à la langue.

Aussi, comme l'indique la circulaire de rentrée, j'ai souhaité que tous les établissements puissent présenter, à la rentrée 2010, un projet de baladodiffusion en langues vivantes.

Les professeurs utilisant la baladodiffusion ont montré qu'il n'était pas nécessaire d'être expert en informatique ou encore technicien pour développer cette pratique avec ses élèves.

Cependant, j'ai conscience que le premier pas est souvent le plus difficile à franchir, les interrogations sont nombreuses et les informations parfois diffuses. Ce Guide pratique de la baladodiffusion doit permettre de répondre aux questions courantes des chefs d'établissement et des enseignants, contribuant ainsi à faire de la baladodiffusion un nouvel outil pédagogique prenant toute sa place dans la vie scolaire de l'élève.



Jean-Michel BLANQUER
Directeur général de l'enseignement scolaire

INTRODUCTION

L'usage de la baladodiffusion, partie intégrante des TICE, nous paraît être un formidable accélérateur pédagogique pour l'apprentissage des langues vivantes.

En effet, la baladodiffusion permet aux élèves de démultiplier la pratique des langues vivantes au-delà du temps de la classe où ceux-ci ont très peu l'occasion de s'exprimer dans des situations concrètes et actives de communication. La baladodiffusion et le « podcasting » sont aujourd'hui largement facilités par l'existence d'espaces numériques de travail qui permettent le travail à distance pour accéder aux ressources et mener les activités pédagogiques d'entraînement.

La baladodiffusion permet ainsi d'accroître l'exposition des élèves à la langue étrangère par un contact régulier et accru avec les documents authentiques (enregistrements audio, vidéo, presse étrangère, télévisions étrangères, films et séries TV en langues étrangères...).

Les élèves y trouvent une motivation supplémentaire et une possibilité précieuse d'individualiser leur activité en travaillant à leur rythme, selon leurs besoins personnels, sans la tension engendrée par les contraintes d'un temps de parole limité à la classe.

Le professeur y voit également le moyen de réaliser un entraînement sélectif selon les activités langagières pratiquées (compréhension de l'oral, expression orale, interaction orale en classe en fin d'activité). Cet entraînement par compétences est nécessaire pour atteindre les objectifs fixés par les programmes adossés au Cadre européen commun de référence pour les langues (Conseil de l'Europe).

Enfin, l'usage de baladeurs numériques dotés d'une fonction d'enregistrement permet au professeur une évaluation objective et raisonnée des compétences acquises par les élèves dans leurs apprentissages, et donc une meilleure perception par l'élève des progrès réalisés.

On comprend dès lors l'apport majeur que constitue pour l'élève l'usage d'outils multimédia, et tout particulièrement des outils nomades, pour une pratique active d'une langue authentique à partir de documents audio ou vidéo intégrant en outre la culture étrangère dans sa spécificité.

Ce guide de la baladodiffusion permettra aussi aux corps d'inspections territoriaux de mener à bien la mobilisation et la formation des acteurs pédagogiques en académies en évitant les pièges matériels inévitablement liés à toute nouvelle technique pédagogique. Il leur apportera également, en aplanissant les difficultés rencontrées, les moyens d'une parfaite efficacité pédagogique, pour obtenir des résultats d'apprentissage à la hauteur des possibilités offertes par la technique.

Michel PÉREZ

Inspecteur général de l'Éducation nationale, groupe des Langues vivantes,
chargé du dossier TICE





« J'avais un peu peur au début. Je n'avais jamais utilisé de baladeur. Mais grâce à l'aide des élèves et d'autres collègues, je me suis débrouillée. Franchement, ce n'est pas très difficile. »

Annie Gwynn, professeur d'anglais

AVANT DE

SE LANCER

Qu'est-ce que la baladodiffusion ?

La baladodiffusion est la distribution de contenus audio et vidéo pour baladeur sous forme de fichiers. Les fichiers peuvent être téléchargés à partir d'un ordinateur, local ou distant via Internet, sur une clé USB, un lecteur MP3 (audio) ou MP4 (audio-vidéo), un téléphone portable, voire d'autres appareils « mobiles »...

Quels sont les intérêts pour les élèves ?

- L'autonomie : l'élève peut travailler à son rythme, dans et en dehors de la classe.
- L'augmentation du temps d'exposition à la langue.
- L'attrait d'un nouveau mode de travail pour remotiver certains élèves.
- La dédramatisation de la prise de parole car l'élève peut s'enregistrer sans être entendu par les autres.
- L'accès direct à la production : il n'était jusqu'ici possible qu'à l'écrit ; les élèves peuvent dorénavant avoir un regard critique et constructif sur leur travail.

Quels élèves en retireront le plus d'intérêt ?

Quel que soit le niveau des élèves, ce nouveau mode de travail peut être bénéfique.

Cependant, une étude récente a démontré que, comme tous les outils TICE, la baladodiffusion ne comblera pas seule le fossé qui existe entre certains, mais toute opportunité de faire progresser la totalité des élèves doit être utilisée.

Quels sont les intérêts pour le professeur ?

- La variété des contenus: le professeur n'est plus limité aux seuls enregistrements du manuel mais il a accès à de nombreuses ressources numériques ou ressources authentiques présentes sur Internet.
- Le gain de temps: le professeur n'est plus obligé d'interroger chaque élève en cours, les élèves peuvent s'enregistrer en dehors du temps scolaire, le professeur peut consacrer le temps scolaire à d'autres activités.
- L'efficacité et la précision: le professeur peut réécouter les enregistrements de ses élèves, faire des remarques précises et évaluer leur progression tout au long de l'année s'ils gardent les enregistrements.
- La qualité sonore des enregistrements.

Dois-je être bon(ne) en informatique pour me lancer ?

Il suffit de pouvoir déposer et récupérer un fichier ainsi que de connaître le maniement des baladeurs de l'établissement s'il en dispose. Cependant, on est amené à utiliser un logiciel de traitement de son, et il ne faut pas hésiter à demander de l'aide aux collègues ou à la personne en charge de l'informatique, voire à certains élèves.

Est-ce qu'il vaut mieux travailler seul(e) ou en équipe ?

Il est évident que le travail d'équipe est le plus rentable. En créant ensemble des ressources numériques, en les mutualisant avec l'ensemble des collègues et en partageant les soucis, mais également les réussites, on est bien plus efficace et quelle économie de temps et d'énergie ! Tout n'est pas toujours à réinventer.

Je crains que cela ne me prenne trop de temps.

Un des intérêts de la baladodiffusion est de rendre l'élève autonome dans ses apprentissages mais également dans la gestion matérielle. Il s'agit d'apprendre aux élèves à faire les manipulations, les téléchargements ou les dépôts de fichiers, soit chez eux, soit dans l'établissement. Un enregistrement d'élève dure environ 30 secondes à une minute en collège, jusqu'à plusieurs minutes en lycée. Il reste bien sûr le côté pédagogique à assurer !

Quelles activités langagières puis-je travailler ?

Ce sont principalement les activités de l'oral qui sont travaillées avec la baladodiffusion : la compréhension avec l'écoute de fichiers audio ou le visionnage de fichiers vidéo, ainsi que l'expression orale en continu ou en interaction.

Il faut encourager les élèves à s'entraîner régulièrement et en autonomie à la maison pour qu'ils puissent s'améliorer.

Quelle différence par rapport à un travail sans baladodiffusion ?

Grâce à l'utilisation de la baladodiffusion, le cours de langue n'est plus limité aux seules heures en présence du professeur. On peut demander aux élèves de préparer un travail de compréhension ou d'expression qu'ils remettront à l'enseignant à une date fixée (prévoir un délai raisonnable). On libère ainsi du temps en classe et on augmente le temps d'exposition à la langue. L'enseignement se fait désormais dans des temps et des espaces scolaires et privés.

Quels équipements me sont nécessaires ?

- Des baladeurs achetés par l'établissement ou les collectivités territoriales. Il est possible aussi d'utiliser les baladeurs personnels des élèves.
- Un ordinateur pour centraliser les fichiers distribués aux élèves, les fichiers remis par les élèves et l'ensemble des besoins pédagogiques liés à la baladodiffusion.

Mon établissement dispose d'un espace numérique de travail (ENT). Puis-je l'utiliser pour la baladodiffusion ?

Bien sûr. En se connectant à l'ENT, les élèves ont accès aux contenus déposés et peuvent à leur tour envoyer leurs fichiers audio.

Certains ENT mettent à la disposition des utilisateurs un service de podcasting sous forme de module optionnel. Il suffit alors à l'enseignant de se connecter à l'espace numérique de travail avec ses identifiants habituels pour créer un podcast pour une classe, un cours, un groupe d'élèves, un atelier de travail, un événement ou un projet particulier. L'enseignant peut aussi déposer un fichier audio ou vidéo depuis son ordinateur. L'élève peut s'abonner au flux créé par l'enseignant et retrouver puis télécharger tous les fichiers créés pour sa classe ou son groupe. Il peut les retrouver à tout moment de l'année si une erreur de manipulation ou un besoin de place a provoqué l'effacement des fichiers de son baladeur.



© Jean Minetto

« Un élève qui prépare une compréhension auditive à la maison, c'est un gain de temps énorme par rapport à une écoute répétée en classe. En expression, un élève qui s'enregistre peut se réécouter et entendre ses fautes. »

Maïtena Susperregui, professeur d'espagnol

LES USAGES

PÉDAGOGIQUES

Quels conseils avant de commencer ?

- Commencer avec une classe ou avec un petit groupe d'élèves prêts à participer.
- Cibler l'utilisation de la baladodiffusion pour une tâche bien déterminée.
- Demander aux élèves de s'entraîner à s'enregistrer avec les baladeurs à leur domicile.
- Faire gérer au maximum la partie matérielle par les élèves eux-mêmes (téléchargement de fichiers pour la compréhension de l'oral, dépôt ou envoi de fichiers pour l'expression orale...).
- Anticiper les dysfonctionnements possibles.
- Laisser plusieurs jours aux élèves avant de rendre leur travail (profiter par exemple du temps des vacances).

J'ai un fichier audio ou vidéo prêt à l'emploi. Comment le distribuer aux élèves ?

Les élèves doivent télécharger eux-mêmes les fichiers pour éviter une opération très chronophage.

Plusieurs possibilités se présentent.

- Avec l'ENT de l'établissement s'il existe: déposer le fichier sur l'espace personnel des élèves. Ils le téléchargent ensuite chez eux ou dans l'établissement (au CDI par exemple).
- Sur un espace personnel créé. Là encore, ce sont les élèves qui le téléchargent pour le jour prévu. Il est important de leur demander de vérifier le bon fonctionnement et la présence de l'intégralité de l'enregistrement sur leur appareil.
- En classe, avec un logiciel de dépôt de fichier sur un ordinateur de type portable, au fond de la classe par exemple. En début d'heure,

les élèves viennent par groupes de cinq ou six pour le télécharger et travaillent ensuite en autonomie. La première manipulation est un peu bruyante mais ils s’y habituent vite.

- Avec un duplicateur de clés USB. Il en existe actuellement pouvant dupliquer jusqu’à 35 clés simultanément.

Comment puis-je travailler en classe avec les baladeurs ?

- En compréhension auditive, les élèves peuvent travailler en autonomie en gérant les pauses et les retours.

Il est bien sûr possible de travailler en pédagogie différenciée, en distribuant des fichiers différents ou plus longs, ou encore des fiches d’écoute adaptées au niveau des élèves.

- En expression orale en continu ou en interaction, les élèves peuvent s’entraîner et ensuite procéder à l’enregistrement final qui sera évalué.

Prévoir un espace (deuxième salle, couloir) où ils peuvent s’isoler lors de l’enregistrement final pour améliorer la qualité sonore. Il faut aussi fixer une limite de temps car certains élèves ne seront jamais satisfaits de leur prestation et voudront toujours recommencer.

Quel type de travail puis-je donner à faire à la maison ?

En compréhension auditive

- Une fiche d’écoute à renseigner ; il est préférable de réserver les questionnaires à choix multiples (QCM) et les questionnaires avec réponses « vrai-faux » pour les évaluations.
- Le repérage d’expressions ou de mots dans un discours.
- La réécoute d’un fichier étudié en classe.

En production orale

- L’enregistrement d’une production orale en continu (veiller à ne pas inciter les élèves à faire de l’écrit oralisé).
- Des exercices de prononciation à partir d’un modèle à reproduire.
- L’apprentissage du vocabulaire nouveau en l’enregistrant pour les élèves plutôt auditifs...

Mes élèves ont fait un enregistrement en expression orale et je voudrais le récupérer.

Là encore, le mieux est de faire travailler les élèves.

- Ils le déposent sur l’ENT de l’établissement.

- Ils l'enregistrent à la fin de l'heure à l'aide de l'ordinateur et du logiciel de ramassage des fichiers ; il ne reste plus qu'à récupérer le dossier avec tous les fichiers nommés.
- Ils l'envoient sur votre adresse électronique.

Comment dois-je opérer pour la correction du travail effectué ?

- S'il s'agit d'une fiche de compréhension auditive, on peut la ramasser et la corriger comme n'importe quel devoir à la maison ; on peut également fournir un corrigé et demander aux élèves de réécouter le fichier avec le corrigé pour vérification.
- Pour une production orale, il n'est pas nécessaire de ramasser les enregistrements d'entraînement de tous les élèves à chaque fois. Un ou deux peuvent être écoutés et commentés en classe par les élèves pour qu'ils comprennent ce qui peut être amélioré et ce qui est déjà maîtrisé.

Comment utiliser la baladodiffusion pour une présentation orale faite par les élèves ?

Grâce à la baladodiffusion, lors d'un exposé oral, la partie savoir être est évaluée en direct et tout le reste l'est tranquillement à l'aide de l'enregistrement à réécouter autant de fois que nécessaire, sans précipitation.

Pour ce faire, l'enregistrement des élèves est effectué soit avec les baladeurs (mais cela peut les distraire) soit sur l'ordinateur avec un micro posé sur le bureau, ou encore à l'aide de la fonction dictaphone d'un téléphone portable.

Comment puis-je me former à la baladodiffusion ?

Le Plan académique de formation peut proposer des stages de formation qui intègrent la baladodiffusion. Certains de ces stages s'appuient sur le dispositif Pairform@nce (formation qui associe distance et présentiel).

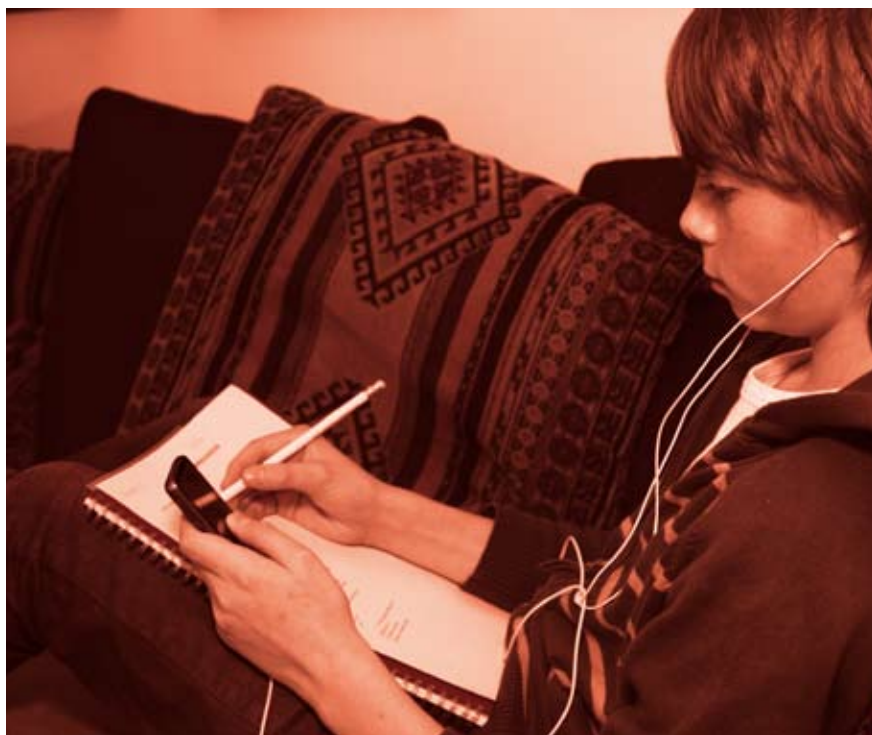
Certaines académies proposent une formation ponctuelle lors de l'introduction dans un établissement de nouveau matériel informatique spécifique (baladeurs, TBI...).

Où puis-je trouver des exemples d'usages de la baladodiffusion ?

Le site national Éducnet Langues vivantes a répertorié des exemples d'usages provenant des sites académiques.

On y trouve :

- des témoignages sur la pratique de quelques enseignants
www.educnet.education.fr/langues/usages/baladodiffusion/2-videos
- des exemples d'usages provenant des sites académiques
www.educnet.education.fr/langues/usages/baladodiffusion/balado-usages
- ÉDU'Bases, des scénarios pédagogiques et des idées d'usages issus de toutes les académies et classés
www.educnet.education.fr/bd/urtic/lv/



© Jean Minetto



© Jean Minetto



« Nous disposons aujourd'hui de trente baladeurs MP3 dictaphones, partagés entre les deux langues (anglais et espagnol). Si leur nombre réduit ne permet pas le prêt à long terme aux élèves, ils sont néanmoins très utiles et très sollicités en classe pendant les heures de cours. Évitant les premiers prix très fragiles, nous avons opté pour des modèles d'une bonne marque, mais anciens, avec moins de fonctionnalités que les modèles récents, pour un prix intéressant. Pas une seule panne à déplorer en trois ans d'usage intensif. »

Stéphane Busuttil, professeur d'anglais

L'ÉQUIPEMENT

NÉCESSAIRE

QUELS ÉQUIPEMENTS SONT NÉCESSAIRES POUR TRAVAILLER EN BALADO-DIFFUSION ?

Au minimum

- Une adresse électronique vers laquelle les élèves pourront envoyer au professeur leur fichier son.
- Des baladeurs avec microphone intégré achetés par l'établissement et prêtés aux élèves ou stockés sur place.
- Un ordinateur, de préférence portable, équipé d'un logiciel de dépôt et de collecte de fichiers et une multiprise USB (hub): cet équipement permet de récupérer tous les fichiers élèves plus rapidement et, si on est nomade, de passer facilement d'une salle à une autre afin de travailler avec ses fichiers numériques.

Et pour le confort

- L'ENT de l'établissement, s'il existe, associé à un service permettant le podcast.
- Un serveur de podcasts académique ou intégré à l'ENT.
- Un duplicateur de clés USB dans la salle de cours (ne nécessite qu'une prise de courant) et peut-être un autre duplicateur au CDI.
- Un micro et des enceintes.

LES BALADEURS

Les baladeurs MP3/MP4 doivent pouvoir se comporter comme des disques amovibles (USB-Storage) une fois branchés sur le port USB, ce qui permet d'utiliser des logiciels de dépôt et de collecte de fichiers.

Les éléments nécessaires pour les baladeurs audio :

- un micro intégré,
- un chargeur,
- le support des formats les plus usuels : MP3, WMA, WAV.

En cas de choix d'un baladeur vidéo (MP4 ou MP5), il faut s'assurer qu'en plus des spécifications ci-dessus, ils supportent :

- les formats vidéo RM/RMVB, AVI, FLV, 3GP, MPG, MP4, ASF, MOV, WMV, FLAC,
- ainsi que quelques formats d'image tels que JPG, BMP, GIF, PNG, TIFF.

Quelle capacité de mémoire faut-il prévoir ?

Il n'est pas nécessaire de faire de la surenchère au niveau de la mémoire. Pour un fichier audio, il faut compter environ 1 Mo par minute (la durée habituelle d'un fichier de baladodiffusion est de 3 minutes). Il est aujourd'hui difficile de trouver des lecteurs à moins de 2 Go. Pour un baladeur vidéo, il faut disposer d'au moins 8 Go.

Doivent-ils fonctionner à piles ou avec une batterie rechargeable ?

L'utilisation de la batterie est plus écologique car elle ne nécessite pas de pile ; elle est idéale si les baladeurs sont prêtés aux élèves qui seront responsables de leur mise en charge. Celle-ci peut s'effectuer sur le secteur ou le port USB de l'ordinateur.

Pour les baladeurs à piles, les piles rechargeables sont préférables, mais il faut s'organiser pour en avoir toujours de disponibles.

Quel niveau de prix doit-on viser ?

Les baladeurs sont souvent manipulés, pas toujours bien protégés ni toujours très solides. Il faut prévoir un renouvellement régulier. Il n'est donc pas nécessaire d'acheter des baladeurs trop chers mais plutôt de demander aux élèves de prévoir une boîte rigide pour les ranger (une sorte de boîtier à lunettes par exemple). On peut trouver à ce jour (en 2010) des clés USB avec micro à partir de 30€ ; pour la vidéo, les prix commencent à 50€.

Existe-t-il des packages où tout est inclus ?

Oui, certaines marques vous proposent des modèles « tout inclus » avec des baladeurs, une mallette pour les ranger et les charger, un ordinateur qui permet de déposer et « ramasser » les fichiers et qui est équipé de tous les logiciels nécessaires. Le niveau de prix sera fonction des modèles, du nombre de baladeurs et de la marque.

Combien faut-il en acheter ?

Si les baladeurs restent dans l'établissement, on peut prévoir d'équiper l'équivalent de deux à trois classes d'élèves, soit de 70 à 100 MP3.

En cas de prêt de baladeurs à l'année, il en faut autant que d'élèves concernés.

Puis-je faire de la baladodiffusion sans baladeurs ?

La baladodiffusion ne se limite pas à l'utilisation de baladeurs. On peut utiliser les appareils personnels des élèves pour qu'ils téléchargent un fichier audio ou vidéo. Ils pourront écouter et visionner les fichiers en dehors de la classe. Ils peuvent également utiliser leur ordinateur personnel chez eux (si leurs parents ou eux-mêmes en possèdent un). Il est possible d'utiliser la salle multimédia pour l'écoute et l'enregistrement de documents sonores, ou tout simplement les ordinateurs en libre accès au CDI par exemple.

LE LOGICIEL DE DÉPÔT ET DE COLLECTE DES FICHIERS

En quoi consiste ce type de logiciel ?

Il permet, en très peu de temps, de déposer ou de « ramasser » des fichiers audio. Les baladeurs des élèves sont reconnus par ce logiciel.

Où puis-je trouver ce type de logiciel ?

Ce type de logiciel est déjà inclus dans les solutions clés en main proposées par quelques fabricants.

L'académie de Reims a développé un logiciel de ce type gratuit et utilisable par n'importe quel professeur extérieur à l'académie. Il ne fonctionne que sous environnement Linux (<http://dialog.ac-reims.fr/baladodiffusion/aide-html/>).

UN ORDINATEUR DE TYPE PORTABLE

Un ordinateur portable traditionnel est efficace, mais on peut se contenter d'un notebook ou d'un netbook, plus petit, moins cher et suffisant pour la baladodiffusion.

On peut l'équiper de tous les logiciels d'enregistrement ainsi que du logiciel de dépôt. Il sera ainsi possible de travailler en classe, d'enregistrer ou de diffuser des fichiers sans passer par la salle multimédia.

UN MICRO ET DES ENCEINTES

L'achat d'un micro de bonne qualité est indispensable pour les enregistrements réalisés en classe par le professeur. Il faut qu'il soit indépendant du casque, qu'il se pose sur le bureau ou qu'il puisse se fixer à un vêtement afin d'être le plus proche possible des élèves.

Les enceintes sont également indispensables car l'écoute d'un fichier qui se fait en direct à partir de l'ordinateur du professeur est garant d'une très bonne qualité sonore et elle est surtout très pratique.

LES ORDINATEURS DE LA SALLE MULTIMÉDIA ET QUELQUES LOGICIELS TRÈS UTILES, VOIRE INDISPENSABLES

Logiciels gratuits, certains également libres de droits

- Audacity et le plug-in permettant la conversion des fichiers en MP3 ou sa version avec le plug-in intégré, Timidity.
- Le lecteur multimédia VLC pour la vidéo que l'on peut télécharger sur Internet.
- iTunes ou Juice pour la récupération automatique de podcasts.

Puis-je faire de la baladodiffusion sans ENT ?

Plusieurs solutions existent.

- Utiliser le site de l'établissement sur lequel peut être installée une plateforme collaborative.
- Communiquer votre adresse électronique professionnelle aux élèves afin qu'ils envoient leurs documents enregistrés en fichier joint. Il ne reste plus qu'à les récupérer.

- Utiliser, s'il existe, le serveur de podcasts et de streaming académique.
- S'équiper d'un matériel clés en main proposé par des fabricants (mallette comprenant ordinateur, baladeurs, logiciel de dépôt et de transfert automatique de fichiers).

Quelles précautions prendre afin de ne pas déranger ses voisins ?

- **Précautions d'écoute :** la plupart des baladeurs permettent une écoute sans écouteurs. Avec les écouteurs, le volume du baladeur ne doit pas être au maximum, d'autant plus qu'un volume trop élevé lors d'une compréhension de l'oral en langue étrangère est gênant et nuit à la compréhension ; les élèves s'en rendent compte à l'usage.
- Selon une étude de la Commission européenne (2008), les dangers liés à l'écoute avec baladeur dépendent du nombre de décibels et du temps d'écoute par semaine. L'ouïe est en danger quand on écoute de la musique à un volume élevé plusieurs heures par semaine. Dans le cas de la baladodiffusion, les fichiers audio durent quelques minutes, souvent sans musique, et l'exposition est ponctuelle. S'il s'agit d'une chanson, un volume trop élevé empêche la compréhension des paroles.
- **Précautions d'hygiène :** la plupart des élèves ont leurs propres écouteurs, sinon il vaut mieux leur en donner pour un usage personnel. S'il n'y a pas de mousse, les élèves doivent nettoyer rapidement les écouteurs avant de les utiliser. Ils doivent aussi éviter le prêt d'écouteurs. Les casques sont certes plus hygiéniques, mais leur coût est élevé et ils sont conçus pour augmenter les performances des écoutes musicales, ce qui n'est pas vraiment nécessaire pour la baladodiffusion.



« L'élève progresse non seulement en compréhension (puisqu'en immersion), mais aussi en expression orale et/ou en interaction, car un baladeur permet des enregistrements de qualité, ce qui est extrêmement stimulant car porteur de sens dans le parcours d'apprentissage. »

Jocelyne Robert, professeur d'anglais

LES RESSOURCES

NUMÉRIQUES

Comment trouver des fichiers audio ou vidéo sur Internet ?

Il existe de très nombreux sites, indexés par thèmes, qui mettent à disposition des enregistrements audio et vidéo authentiques, parfois avec leur script. Des sélections sont proposées sur les sites académiques et signalées sur le site national : www.educnet.education.fr/langues/ressources/baladodiffus

Les ressources audiovisuelles en ligne peuvent être :

- **visionnées ou écoutées** en flux continu (**streaming**), comme on regarde une émission à la télévision ou comme on écoute un CD audio. La lecture se fait sur un ordinateur, téléphone portable ou autre appareil connecté à internet grâce à un lecteur multimédia aux commandes classiques : lecture, pause, retour et avance. En contexte scolaire, si la connexion Internet le permet, l'exploitation de ces documents se fait en classe ou individuellement en salle multimédia, espace langues, CDI ou au domicile.

- **téléchargées**

- à la demande, en cliquant sur un bouton **Download** ou Téléchargement. Ce téléchargement peut être gratuit ou payant. Le fichier téléchargé est sauvegardé généralement en format MP3 pour l'audio, MP4 pour la vidéo ou en d'autres formats. Il peut alors être transféré dans le baladeur ;

- automatiquement, en s'abonnant à un **podcast**. De nombreux sites offrent gratuitement cette possibilité d'envoyer régulièrement à l'abonné des fichiers audio et vidéo que celui-ci peut choisir d'écouter et de visionner et, s'il le désire, de télécharger sur son ordinateur ou baladeur.

Cet abonnement, dont on trouvera la marche à suivre sur des sites académiques, se fait par un flux RSS. **Voir sur le site national:**
www.educnet.education.fr/langues/usages/baladodiffusion/comment-faire

Et pour la baladodiffusion ?

Le plus simple est de repérer des sites où le téléchargement est permis afin que les élèves puissent disposer des fichiers sur leur baladeur pour un travail nomade et en autonomie, guidé par l'enseignant.

On peut aussi recommander à des lycéens de s'abonner à certains podcasts de sites de référence (télévision, radio...) et l'élève gèrera lui-même le transfert et la lecture des documents, ce qui l'amènera à mettre en œuvre les stratégies de compréhension de l'oral acquises en classe avec le professeur.

Existe-t-il des ressources numériques déjà didactisées et utilisables « clés en main » ?

Les produits multimédias éditoriaux les plus récents soutenus par le ministère et « reconnus d'intérêt pédagogique » (RIP) sont des bases de données de ressources multimédias authentiques, indexées selon les niveaux CECRL et les thèmes culturels des programmes officiels. Ils bénéficient d'un environnement pédagogique riche, avec des outils associés et mettent gracieusement à la disposition des élèves et des enseignants les fichiers audio MP3 en téléchargement, dans une zone réservée aux établissements abonnés.

Les fichiers audio sont ensuite utilisables sur les baladeurs numériques, les clefs USB, les téléphones portables.

Voir sur le site national :

- www.educnet.education.fr/langues/ressources/rip/rip-mp3
- www.educnet.education.fr/langues/ressources/projets_soutenus_08

Peut-on créer soi-même des ressources ?

C'est évidemment possible.

- En demandant aux élèves, aux assistants, aux correspondants étrangers ou tout autre natif de s'enregistrer directement sur leur baladeur et de faire parvenir le fichier ainsi créé.

- En utilisant un logiciel d'enregistrement, comme Audacity, libre et gratuit, que l'on peut télécharger par exemple sur le site SIALLE (Service d'information et d'analyse des logiciels libres éducatifs : www.sialle.education.fr).
- En actionnant la fonction Enregistrement de certains sites éducatifs.

Parmi les projets soutenus par le ministère figure la plateforme d'un éditeur pourvue d'un module auteur. Ce module permet d'importer ses propres fichiers audio ou vidéo, quel que soit leur format, de les séquencer et de les didactiser. Les fichiers audio et les bandes son des vidéos sont transformés en fichiers MP3 pour une utilisation en baladodiffusion. L'élève peut s'enregistrer et son enregistrement peut être sauvegardé et envoyé à l'enseignant.

Voir sur le site national :

www.educnet.education.fr/langues/ressources/projets_soutenus_08

Existe-t-il des enregistrements de natifs ?

Certaines académies ont créé, en sollicitant des assistants, leurs correspondants à l'étranger et autres natifs, des banques son dont les fichiers sont indexés selon les niveaux du CECRL et les thèmes culturels des programmes. Ils peuvent être écoutés et téléchargés.

Voir sur le site national :

www.educnet.education.fr/langues/ressources/baladodiffus/banques-son

Quelle est l'offre des éditeurs du service public ?

Des ressources en ligne de ces éditeurs mettent à disposition des documents audiovisuels authentiques avec un accompagnement pédagogique pour l'enseignant. Dans le cas où le téléchargement est autorisé, il faut s'assurer s'il l'est pour une utilisation en classe ainsi que pour une distribution aux élèves.

Les éditeurs de manuels scolaires ont-ils prévu la baladodiffusion ?

Ils sont de plus en plus nombreux à publier des manuels numérisés ou numériques et à autoriser la sauvegarde des fichiers audio et vidéo issus du manuel, soit à partir du CD audio ou DVD de l'enseignant et de l'élève, soit sur un site compagnon. Mais la copie est illicite si les droits associés aux fichiers ne le permettent pas.



« Avant de mutualiser une séquence pédagogique composée de différents fichiers son ou vidéo, il est indispensable de s'assurer que l'on peut le faire en toute légalité. »

Isabelle Guidat, professeur d'anglais

LES QUESTIONS

JURIDIQUES

Quels sont mes droits dans les cas de figure suivants ?

■ Les fichiers audio ou vidéo trouvés sur Internet

Nul n'est censé ignorer que la plupart des sites accessibles sur Internet sont destinés à **un usage privé**, et non public. L'exploitation prévue d'un fichier audio ou vidéo téléchargeable soit à l'unité, soit par abonnement à un podcast, qu'il soit gratuit ou payant, est celle d'**un utilisateur individuel**, sauf indication du périmètre des usages en milieu scolaire.

Dans ce contexte, l'élève, tout comme l'enseignant, est personnellement autorisé à télécharger le fichier et à le transférer sur son baladeur ou autre appareil nomade.

En ce qui concerne les fichiers téléchargeables, **aux droits libérés pour un usage scolaire** (issus de sites gratuits ou payants), il faut toutefois vérifier les conditions de distribution aux élèves: sur l'extranet ou l'ENT, sur un blog ou un site personnel. Il va de soi que ces fichiers sont utilisés sans exploitation commerciale avec mention de leurs auteurs et de la source.

■ Les fichiers issus des sites académiques ou nationaux

Ces sites fournissent de nombreuses adresses de sites reconnus pour leur pertinence pédagogique, accompagnés de descriptifs et de pistes d'usage. Ne peuvent être mis en ligne sur ces sites que des fichiers audio ou vidéo libres de droits pour un usage scolaire. Il est cependant prudent de vérifier que ces conditions de publication sur Internet sont respectées si cela n'est pas précisé. Par ailleurs,

plusieurs académies mettent à disposition des enregistrements audio de natifs dont ils sont tenus d'obtenir l'autorisation de publication. Vous trouverez des sélections publiées sur des sites académiques répertoriés sur le site national: www.educnet.education.fr/langues/ressources/baladodiffus

■ Les fichiers audio ou vidéo issus des sites éditoriaux publics et privés acquis dans mon établissement

L'abonnement à ces sites est payant à l'unité ou à un taux variant selon le nombre d'élèves à connecter dans l'établissement. De nombreux éditeurs multimédias, après négociation avec les auteurs et distributeurs, prévoient le téléchargement en format MP3 des documents sonores, et parfois des bandes son des documents vidéo. Ils le signalent dans leur documentation d'accompagnement. Il faut vérifier qu'ils autorisent, en plus d'une utilisation dans l'établissement, une distribution pour une utilisation en baladodiffusion. Il est peu courant qu'ils permettent une mise en ligne sur Internet de ces fichiers.

■ Les fichiers audio ou vidéo issus de manuels scolaires acquis dans mon établissement

Chaque éditeur indique le périmètre des droits d'usage de ces fichiers par l'enseignant et les élèves. Les fichiers audio sont très souvent présents dans le CD audio fourni avec le manuel mais ils peuvent parfois être protégés.

■ Un film, une émission télévisuelle, un vidéoclip ou une chanson

Deux accords sont parus au BO n° 5 du 4 février 2010 (ils sont conclus pour une durée de trois ans et renouvelables par tacite reconduction): www.education.gouv.fr/pid23787/n-5-du-4-fevrier-2010.html

- accord sur l'utilisation des œuvres cinématographiques et audiovisuelles à des fins d'illustration des activités d'enseignement et de recherche (accord du 4-12-2009);

- accord sur l'interprétation vivante d'œuvres musicales, l'utilisation d'enregistrements sonores d'œuvres musicales et l'utilisation de vidéos musique à des fins d'illustration des activités d'enseignement et de recherche (accord du 4-12-2009).

Ils font suite aux accords entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2007. Vous pouvez consulter sur le site national la lecture commentée de la Notice introductive commune aux deux accords, ainsi que des Définitions, l'Annexe: établissements d'enseignement concernés et la Foire aux questions (FAQ): www.educnet.education.fr/langues/ressources/droits-d-usage

Le périmètre de ces accords s'est-il élargi ?

Oui, les nouveaux accords prévoient en effet de nouveaux cas de figure.

- L'utilisation à des fins d'illustration de l'enseignement, avec représentation de l'œuvre intégrale en classe.
- Les reproductions temporaires (fixation sur quelque support que ce soit) d'œuvres intégrales ou d'extraits d'œuvres exclusivement destinées à la représentation en classe.
- La levée des restrictions tenant au support de l'œuvre audiovisuelle ou cinématographique avec l'utilisation désormais possible de supports édités du commerce (cassette VHS préenregistrée du commerce, DVD vidéo, etc.) ou d'une œuvre cinématographique ou audiovisuelle diffusée sur un service payant (Canal +, Canalsatellite, TPS, service de vidéo à la demande), **dès lors qu'elle se limite à des extraits.**

Pour les enregistrements musicaux (sur CD audio) ou les vidéos musique (sur DVD vidéo, vidéoclip), «extraits» s'entend de l'utilisation partielle d'une œuvre, limitée à trente secondes; pour les œuvres audiovisuelles ou cinématographiques, «extraits» s'entend de parties d'œuvres dont la longueur est limitée à six minutes. En cas d'utilisation de plusieurs extraits d'une même œuvre, la durée totale de ces extraits ne peut excéder 15% de la durée totale de l'œuvre.

- L'ouverture aux usages numériques: est ainsi couverte la mise en ligne d'extraits d'œuvres inclus dans les travaux pédagogiques des élèves ou des enseignants d'un établissement visé par les accords sur l'intranet et l'extranet de ce même établissement, au titre d'un programme d'enseignement à distance, à la seule destination des élèves et enseignants qui y sont inscrits et qui sont directement concernés par ces travaux. Les accords supposent que l'œuvre utilisée soit l'objet d'**une mise en perspective pédagogique.**

En revanche, les accords ne concernent pas la mise en ligne sur le réseau Internet (sauf extraits d'œuvres inclus dans des thèses) – ce qui comprend les blogs, les sites personnels d'enseignants – ou sur les sites académiques et nationaux.

Par ailleurs, ils n'autorisent pas la distribution aux élèves ou aux enseignants de reproductions intégrales ou partielles d'œuvres protégées ni la constitution de bases de données d'œuvres et autres objets protégés, ou d'extraits d'œuvres et autres objets protégés.

Les chaînes de radio et les radios en ligne sont-elles concernées par ces accords ?

Aucun accord ne prévoit l'exploitation des chaînes radiophoniques. Il n'y a donc pas a priori d'autorisation d'exploitation en classe. On peut cependant utiliser une œuvre musicale diffusée sur une chaîne de télévision citée dans les accords, sur un CD audio ou un DVD vidéo.

Une représentation en classe, en continu – ou streaming –, d'une émission télévisuelle, d'un film en VO ou d'un vidéoclip peut-elle se faire à partir du site Internet ou d'un podcast d'une chaîne de télévision française ou étrangère spécifiée dans les accords ?

C'est autorisé si le site Internet l'a légalement acquis et si l'exploitation autorisée du site permet une représentation publique.

Si j'utilise dans ma classe un document télévisuel issu de YouTube ou Dailymotion, par exemple, suis-je dans la légalité ?

Même réponse qu'à la question précédente. Sachant que ces sites n'offrent aucune garantie quant à la source, l'auteur et les droits d'usage, il faut s'en assurer pour chaque ressource.

Puis-je modifier un fichier audio ou vidéo (le couper, le séquencer, supprimer des passages, les mélanger, insérer du son, ajouter des blancs...)?

Les accords permettent de séquencer pour utiliser un extrait de l'œuvre. Les autres modifications de fichier ne sont envisageables que dans le cas où il est complètement libre de droits et lorsque cette autorisation est signalée dans le site. Dans le cas contraire,

il ne faut pas ignorer le respect de l'intégrité de l'œuvre et l'auteur peut s'opposer à toute altération de l'œuvre portant atteinte à sa personnalité.

À qui dois-je m'adresser pour obtenir des droits d'utilisation d'un fichier ?

Sur la plupart des sites, il existe, souvent tout en bas de la page d'accueil, un bouton « Contactez-nous » et un bouton « Conditions d'utilisation », « *Terms of use* » en anglais.

Peut-on obtenir l'accord d'un droit d'usage pédagogique d'une ressource par échange de courriels ?

Non, il faut un accord écrit, avec signature originale. Le courriel, tout comme la télécopie, ne crée qu'une présomption de preuve. Le CPI (Code de la propriété intellectuelle) exige un accord exprès de l'auteur, donc un acte écrit. Seul un courriel avec signature certifiée par un organisme de certification pourrait avoir force de preuve.



« Voici déjà quatre ans que j'ai intégré la baladodiffusion dans mes pratiques pédagogiques quotidiennes. Les élèves de toutes mes classes sont équipés de baladeurs enregistreurs – dotation du conseil général des Pyrénées-Atlantiques sur appels à projets – et ont accès à un environnement numérique de travail sécurisé, l'ENT Argos mis à disposition des établissements par le rectorat de l'académie de Bordeaux. »

Maitena Susperregui, professeur d'espagnol

LES ASPECTS ADMINISTRATIFS

Où trouver des fonds pour l'achat du matériel ?

- L'établissement doit s'adresser aux collectivités territoriales. Celles-ci peuvent proposer des aides à l'achat de matériel ou encore offrir un type de matériel clés en main (mallette de baladeurs avec centrale de dépôt et d'envoi de fichiers). Il existe un conseiller TICE dans chaque académie auprès duquel votre chef d'établissement peut se renseigner.
- Les fonds de réserve qui sont dans le budget de l'établissement peuvent être utilisés pour l'achat du matériel.

Dois-je établir une convention de prêt entre l'établissement et les élèves ?

Ceci est indispensable car il faut anticiper les problèmes. Cette convention doit établir avec précision la responsabilité des élèves, donc des parents, et les mesures prises en cas de vol, de perte ou de casse (encaissement d'une caution, remboursement ou autre). Le montant du remboursement du matériel endommagé ou de fixation de caution doit être voté au conseil d'administration de l'établissement.

Il faut également établir, lors de la remise en main propre de l'appareil aux élèves, un acte de prise en charge sur lequel figurera le numéro du baladeur, le nom de l'élève et sa signature.

Où puis-je trouver un modèle de convention ?

Des modèles de convention d'établissement sont consultables sur Internet aux adresses suivantes :

- www.ac-rennes.fr/pedagogie/portail_lv/documents/balado_as.pdf
- http://intranet.crdp-nantes.fr/InfoIntra/upload/53/00001590_ConventionTrans.pdf

Que faire si les parents ne veulent pas signer la convention ?

Il n'est pas possible d'exiger des parents qu'ils signent cette convention. Mais de nombreux arguments peuvent les convaincre : l'envergure nationale de la baladodiffusion (les parents doivent savoir qu'il s'agit d'un projet émanant d'une demande ministérielle relayée par le chef d'établissement, et non de l'expérimentation d'un professeur féru d'informatique). Mais surtout, il faut rappeler aux parents qu'il s'agit d'un outil de travail conçu pour la progression des élèves (au même titre que le manuel ou le cahier) et que leur enfant sera sûrement lésé vis-à-vis de ses camarades qui auront augmenté leurs compétences à l'oral.

Dois-je assurer le matériel ?

Le matériel est garanti lors de l'achat contre les dysfonctionnements. Les élèves sont responsables du baladeur qui leur est attribué pour une durée déterminée (une année scolaire en général), c'est pourquoi le dépôt d'une caution peut être une solution. Il est indispensable de leur demander de les ranger dans un boîtier rigide (comme un étui à lunettes par exemple) pour éviter les chocs.

Que faire en cas de perte ou de vol ?

Une première précaution à prendre est de graver un numéro sur le baladeur et d'établir une fiche de prêt où est inscrit le nom de l'élève emprunteur et le numéro du baladeur.

Des dispositions doivent être prévues dans la convention concernant la perte et le vol.

Dans cette convention peuvent figurer également des conseils pour éviter ce genre de problèmes : privilégier l'utilisation du baladeur dans un endroit sûr (domicile, CDI), n'apporter le baladeur à l'école que lorsque le professeur le demande, éviter de télécharger dans le baladeur des fichiers personnels qui ne sont pas sauvegardés sur un autre support.

Dois-je faire signer une autorisation pour utiliser ou diffuser la voix ou l'image de mes élèves sur le site du collège par exemple ?

Il faut, dans tous les cas, demander l'accord signé des parents pour diffuser sur le site de l'établissement l'image ou la voix de vos élèves. Pour la voix des élèves, vous pouvez supprimer les informations permettant d'identifier l'élève (classe, année) afin de rassurer les parents.

Qui peut m'aider à configurer/installer le matériel que nous avons acheté ?

Il est possible de s'adresser à la personne de votre établissement responsable de l'informatique. Sinon, on peut s'adresser au conseiller TICE de l'académie ou à l'interlocuteur de langues vivantes TICE qui pourra vous renseigner.



GLOSSAIRE

Audacity : logiciel d'enregistrement et d'écoute du son gratuit qui permet de télécharger un fichier existant, d'en enregistrer un ou d'enregistrer en streaming à partir de l'ordinateur. Vous pourrez ensuite le modifier à votre guise afin de le didactiser pour vos élèves.

Baladodiffusion : utilisation des nouveaux outils nomades (baladeurs, téléphones portables, clés USB...) pour diffuser des contenus audio et vidéo.

Blog : site Internet personnel constitué d'articles ou de documents divers, déposés par son propriétaire, qui peuvent être téléchargés.

ENT : espace numérique de travail. Il s'agit d'un portail consacré aux activités de l'établissement auquel les membres de la communauté éducative (enseignants, élèves, parents ou encore personnels techniques, administratifs et d'encadrement) ont un accès individualisé protégé par un mot de passe. Les ENT permettent notamment aux enseignants de « distribuer » des documents (textes, cahiers de textes, documents audio ou vidéo...) à une classe ou à un groupe d'élèves, aux élèves d'envoyer des devoirs aux enseignants et à tous de communiquer et collaborer, notamment par le biais de forums internes.


Environnement Linux : Linux est un système d'exploitation (comme Windows ou Mac OS) pour ordinateur compatible PC. Linux est un système d'exploitation libre et gratuit accordant quatre libertés à l'utilisateur : utiliser le logiciel sans restriction, étudier le logiciel, le modifier pour l'adapter à ses besoins et le redistribuer sous certaines conditions.

Écrit oralisé : en expression orale, il s'agit de la lecture d'un texte rédigé ou appris par cœur au lieu d'une production en direct à partir de notes.

Extranet: réseau informatique d'un même établissement d'enseignement, accessible gratuitement par les enseignants et les élèves de l'établissement à partir de postes informatiques distants, via des réseaux de communication électroniques externes. L'accès y est protégé par des procédures d'identification (code d'accès et mot de passe).

Fichier libre: fichier qui peut être utilisé sans avoir à verser de droits d'auteur.

Fichier MP3/MP4: il s'agit d'un fichier audio (pour le MP3) ou audio-vidéo (pour le MP4) compressé afin d'en réduire le volume. Un fichier MP3 n'est soumis à aucune mesure technique de protection.

Flux RSS: moyen de s'abonner à une page Internet afin d'être averti des modifications apportées à cette page sans avoir à se rendre sur le site.  Pour bénéficier de ce service, il faut que la page dispose d'un flux RSS, reconnaissable à son symbole.

Il existe des lecteurs de flux spécialisés, certains sites (Netvibes, Google, Yahoo...) proposent des lecteurs de flux en ligne et certains logiciels courants (les navigateurs Firefox et Internet Explorer, le logiciel de courrier électronique Thunderbird) gèrent très bien ces tâches.

Format audio/vidéo: format de données utilisé pour stocker des sons, de la musique ou des voix sous forme numérique. Les formats les plus courants pour l'audio sont: MP3 et WAV et pour la vidéo: MP4 et AVI pour la vidéo.

Hub: multiprise USB qui permet de distribuer un même fichier à plusieurs baladeurs à la fois.

Intranet: réseau informatique utilisé à l'intérieur d'un établissement.

Licence GPL: licence qui fixe les conditions légales d'utilisation, donc d'usage et de diffusion, de logiciels libres.

Logiciel libre: un logiciel dit « libre » est un logiciel qui est fourni avec l'autorisation de l'exploiter; il s'agit du droit de représentation et de reproduction, soit sous une forme conforme à l'original, soit avec des modifications du code source, à titre gratuit ou payant selon la licence accordée. Ceci signifie en particulier que son code source doit être disponible.

MP3/MP4: formats de compression.

Netbook/notebook: ordinateur de très petite taille, aux performances plus faibles qu'un portable classique.

Pairform@nce: dispositif national qui permet de construire et de mettre en œuvre des formations d'enseignants adaptées aux contextes locaux des établissements, des circonscriptions ou des académies. Ces formations visent au développement de l'usage des TICE en classe avec les élèves. Elles articulent des temps en présence et à distance et privilégient le travail entre pairs.

Podcast: fichier audio ou vidéo se trouvant sur Internet qui peut être écouté en direct ou téléchargé puis copié sur des baladeurs.

Streaming: principe de lecture en direct (ou en léger différé) d'un flux audio ou vidéo à mesure qu'il est diffusé.

Système d'exploitation: ensemble de logiciels permettant de faire tourner un ordinateur. Le plus diffusé des systèmes d'exploitation est **Microsoft Windows**, mais les ordinateurs produits par Apple fonctionnent avec **Mac OSX**. Ces deux systèmes d'exploitation sont payants, mais on peut choisir d'installer sur son ordinateur un système d'exploitation libre et gratuit comme une variante de **GNU/Linux** (Ubuntu, Fedora, OpenSuse, Mandriva, etc.).



INDEX

A

Audacity 24, 28, 41

Autonomie de l'élève 11, 12, 24, 13, 16, 28

Autorisation 32, 34, 39, 42

B

Baladeurs 5, 7, 10, 12, 13, 15, 16, 17, 21, 22, 23, 25, 27, 28, 31, 37, 38, 41, 43

Baladodiffusion 5, 7, 8, 11, 12, 13, 15, 17, 18, 21, 24, 25, 28, 29, 32, 38, 41

Blog 31, 34, 41

C

Clé USB 11, 16, 21, 22, 28, 41

Compréhension orale 13, 14, 16, 17, 25, 28, 38

Convention 37, 38

D

Dictaphone 17

Didactiser 28, 29, 41

Droits 31, 34, 35, 42

E

Écrit oralisé 41

Éducnet 18, 27

Enregistrement 12, 15, 16, 17, 23, 24, 27, 29, 32, 41

ENT 7, 13, 15, 16, 21, 25

Évaluation 16

Expression orale en continu 11, 13, 16, 17, 41

Expression orale en interaction 7, 11, 13, 16, 17

F

Fichier audio / son 13, 21, 23, 24, 29, 32, 34, 42, 43, 45

Flux RSS 42, 45

Format audio / vidéo 22, 23, 24, 25, 27, 28, 29, 31, 32, 34, 42, 43

H

Hub 21, 42

I

Intérêt pour le professeur / l'élève 11, 12

Internet 11, 12, 25, 27, 31, 32, 34, 38, 39, 41, 42, 43

Intranet 33, 42, 45

L

Licence GPL 42

Linux 24, 41, 43

Logiciel de dépôt et de ramassage de fichiers 21, 23, 24, 25

M

Matériel 8, 15, 17, 21, 24, 25, 37, 38, 39

N

Netbook/notebook 24, 43

P

Pairform@nce 17, 43

Podcast 13, 21, 25, 27, 28, 31, 34, 43

Précautions 25

Q

Questions administratives 37

Questions juridiques 31

R

Ressources pédagogiques 12, 27, 28, 29

S

Site académique 18, 27, 28, 31, 32, 34

W

Windows 24, 41, 43

Ce guide a été réalisé sous la responsabilité de Rémy Danquin (MEN, Direction générale de l'enseignement scolaire – DGESCO) et Isabelle Guidat (professeur d'anglais, académie de Reims), avec la participation de la DGESCO (Gilles Braun, Isabelle Capestan, Anik Monoury, Michèle Monteil), du CNDP et de l'inspection générale de langues vivantes.

Nous remercions Wandrille Minart et l'équipe des Travaux académiques mutualisés de l'académie de Reims pour leur coopération et leur relecture, ainsi que Stéphane Busuttill, Isabelle Guidat, Annie Gwynn, Jocelyne Robert et Maïtena Susperregui pour leurs témoignages.

GUIDE PRATIQUE DE LA BALADODIFFUSION

Langues vivantes

« Qu'est-ce que la baladodiffusion ? Comment élaborer un projet de baladodiffusion avec une classe ? Quelles conditions mettre en place pour que le projet baladodiffusion soit efficace ? »

Ces questions et de nombreuses autres trouvent leur réponse dans ce *Guide pratique de la baladodiffusion - Langues vivantes*.

Cet ouvrage a pour vocation d'aider les enseignants et les chefs d'établissement dans l'élaboration d'un projet de baladodiffusion. Il les accompagnera dans la mise en œuvre pédagogique de ce mode de diffusion de fichiers audio ou vidéo.

Il répondra, sans aucun doute, aux attentes des professeurs de langues vivantes dont le dynamisme et l'intérêt pour de nouvelles méthodes d'apprentissage n'ont jamais fait défaut.

Août 2010



9 782240 031112

ISBN : 978-2-240-03111-2
Réf. : 755A3530

ministère
éducation
nationale



Direction générale
de l'enseignement scolaire

